

**Province de Québec
M.R.C. de Témiscouata
DÉGELIS**

3 juin 2024

Séance régulière du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi le 3 juin 2024 à 19:00 heures.

Présences

SONT PRÉSENTS :

Mme Linda Bergeron, M. Olivier Lemay, Mme Brigitte Morin, M. Richard Bard et M. Bernard Caron, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. Gustave Pelletier, maire.

Assistent également à la réunion, M. Sébastien Bourgault, directeur général & greffier, ainsi que quatre (4) citoyens.

Ordre du jour	<p>IL EST PROPOSÉ par M. Richard Bard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté, et qu'il demeure ouvert. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 240601-7963</p> <p><u>POINTS D'INFORMATION :</u></p> <p>a) <u>TREM Bas-Saint-Laurent :</u></p> <p>Le 16 mai dernier à Témiscouata-sur-le-Lac, la Table des élu(e)s du Bas-Saint-Laurent a rencontré les députés du territoire, soit Mme Maïté Blanchette Vézina, députée de Rimouski, ministre des Ressources naturelles et des Forêts et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, Mme Amélie Dionne, députée de Rivière-du-Loup-Témiscouata, M. Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia et Mathieu Rivest, député de la Côte-du-Sud. À cette occasion, la TREMBSL a rappelé à la députation que des demandes importantes sont toujours sans réponse dont la valorisation du travail forestier, le maintien des services de proximité et le financement du transport collectif.</p> <p>b) <u>MTQ – Programmation des travaux routiers :</u></p> <p>Le ministère des Transports et de la Mobilité durable nous transmet la programmation des travaux routiers qui seront effectués sur le territoire en 2024-2026.</p>
Procès-verbal	<p>IL EST PROPOSÉ par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 6 mai 2024, tel que rédigé. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 240602-7963</p>
Comptes	<p>La liste des comptes du mois de mai 2024 au montant de 514 148,33 \$ est déposée.</p> <p>IL EST PROPOSÉ par M. Bernard Caron et résolu unanimement que la liste des comptes de mai 2024 s'élevant à 514 148,33 \$ soit et est acceptée, et que leurs paiements soient autorisés. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 240603-7963</p>
Déboursés d'avril	<p>La liste des déboursés d'avril 2024 est déposée au montant de 123 699,65 \$.</p> <p>IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Lemay et résolu unanimement que la liste des déboursés d'avril 2024 au montant de 123 699,65 \$ soit et est acceptée. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 240604-7963</p>
Déboursés de mai	<p>La liste des déboursés de mai 2024 est déposée au montant de 105 702,16 \$.</p> <p>IL EST PROPOSÉ par Mme Linda Bergeron et résolu unanimement que la liste des déboursés de mai 2024 au montant de 105 702,16 \$ soit et est acceptée. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 240605-7963</p>
Certificat de disponibilité	<p><u>Dépôt du certificat de disponibilité :</u></p> <p>Je soussigné, Véronique Morneau, trésorière, certifie par les présentes que la ville de Dégelis possède les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses autorisées ci-dessus.</p> <p>_____</p> <p>Véronique Morneau, trésorière</p>
E/F comparatifs au 30 avril 2024	<p>Ce point est reporté à une séance ultérieure.</p>

CORRESPONDANCE :

- MTQ - Ancienne halte routière a) Le ministère des Transports rend sa décision relativement à une demande de la ville de Dégelis pour acquérir le lot 5 034 902 (ancienne halte routière sur l'avenue de la Madawaska). Le MTQ nous informe qu'il ne veut pas se départir de cet immeuble.
- AGA – Table Bioalimentaire BSL b) Invitation à participer à la 27^e assemblée générale annuelle de la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent qui aura lieu le 5 juin prochain au parc du Mont St-Mathieu.
- AGA – Table Concertation aînés c) Invitation à participer à l'assemblée générale annuelle de la Table de concertation des aînés du Bas-Saint-Laurent qui aura lieu le 6 juin à Rimouski.
- AGA – Chambre de commerce d) La Chambre de commerce du Témiscouata nous invite à son assemblée générale annuelle qui aura lieu le 11 juin à St-Louis-du-Ha! Ha!.
- AGE – Groupement forestier du Témis e) Invitation à une assemblée générale extraordinaire du Groupement forestier de Témiscouata Inc. qui aura lieu le 20 juin prochain à 19h au Centre culturel Georges-Deschênes.
- Le but de cette importante assemblée est de soumettre pour approbation un projet de fusion entre le Groupement forestier de Témiscouata inc. et le Groupement forestier Métis-Neigette inc.
- AGA - FQM f) Invitation à assister à l'assemblée générale annuelle de la FQM (Fédération québécoise des municipalités) dans le cadre du Congrès de la FQM qui se déroulera du 26 au 28 septembre prochain à Québec.
- Invitation - Dîner Ministre des finances g) Invitation de la Chambre de commerce du Témiscouata à participer à un dîner en compagnie du ministre des Finances, M. Éric Girard et de la députée Mme Amélie Dionne, qui aura lieu le 13 juin prochain à l'Hôtel 1212.
- Demande - Fabrique Cimetière h) La Fabrique Ste-Rose soumet une demande à la ville de Dégelis pour obtenir de l'aide en main-d'œuvre pour faire l'entretien du cimetière (tonte de la pelouse et autres travaux).
- Après discussion, les membres du conseil municipal ne souhaitent pas donner suite à cette demande.
- Tournoi de golf Prédateurs i) Demande de commandite pour le Tournoi de golf des Prédateurs du Témiscouata qui aura lieu le 31 août prochain à St-Louis-du-Ha! Ha!
- Cette demande est reportée à une séance ultérieure.
- TECQ Bloc Québécois j) Correspondance du député M. Maxime Blanchette-Joncas du Bloc Québécois qui confirme son engagement à soutenir les revendications des municipalités relativement aux demandes adressées au gouvernement fédéral pour le renouvellement des programmes tels que la TECQ (Taxe sur l'essence et de la Contribution du Québec), sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités.
- MTQ - PAFFSR k) Le ministère des Transports et de la Mobilité durable confirme à la ville de Dégelis une aide financière de 35 662 \$ dans le cadre du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière – 2024-2025 pour la mise en place de quatre radars pédagogiques et deux traverses lumineuses.

Soumissions
Cheminée

CONSIDÉRANT QUE la ville de Dégelis a demandé des prix pour remplacer la cheminée du Centre culturel Georges-Deschênes ou pour remplacer le système de chauffage actuel;

CONSIDÉRANT QUE les informations reçues nous indiquent que le coût d'un nouveau système serait très élevé;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Dégelis a reçu une proposition de Plomberie Rino Blanchet pour une cheminée 10", 40 pieds de longueur au prix de 5 995 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bernard Caron et résolu unanimement d'accepter l'offre de Plomberie Rino Blanchet et d'autoriser l'achat d'une cheminée pour le Centre culturel Georges-Deschênes au prix de 5 995 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240606-7965

Soumissions
Asphalte 2024

CONSIDÉRANT QUE la ville de Dégelis doit faire des travaux d'asphaltage à l'été 2024;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Dégelis a déposé un appel d'offres public sur SE@O pour la fourniture, la pose, le recouvrement et le transport d'asphalte dans divers secteurs de la ville, et pour la municipalité de St-Jean-de-la-Lande;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont soumissionné dans les délais prescrits, soit :

- | | |
|----------------------------|----------------|
| ▪ Pavage Cabano Ltée | 181,64 \$/T.M. |
| ▪ Groupe Colas Québec Inc. | 172,50 \$/T.M. |

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Richard Bard et résolu unanimement d'octroyer le contrat d'asphaltage 2024 à Groupe Colas Québec Inc. au taux de 172,50 \$/tonne pour un montant total estimé de 1008 tonnes métriques, pour la fourniture, pose, recouvrement et transport d'asphalte, comme étant la soumission la plus basse conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240607-7965

Soumissions
Vélo de montagne

ATTENDU QUE la ville de Dégelis souhaite finaliser son projet de sentiers de vélo de montagne en 2024;

ATTENDU QUE pour réaliser la phase 3 de ce projet, la ville de Dégelis a demandé des soumissions par appel d'offres public pour l'exécution de travaux d'aménagement, et que quatre (4) soumissions ont été déposées dans les délais prescrits, soit :

- | | |
|--------------------------|---|
| • Sentiers de l'Est Inc. | 111 200,00 \$ pour 2,4 km (46,33 \$/m.l.) |
| • Sentiers Boréal | 96 629,50 \$ pour 2 km (48,00 \$/m.l.) |
| • Kodiak TrailWorks | 165 000,00 \$ pour 2,4 km (68,75 \$/m.l.) |
| • Vallerex Inc. | 156 555,77 \$ pour 2,4 km (65,23 \$/m.l.) |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Linda Bergeron et résolu unanimement d'accepter la soumission de Sentiers de l'Est Inc. au montant de 111 200,00 \$ pour l'aménagement de 2,4 kilomètres de sentier de vélo de montagne, soit 46,33 \$ du mètre linéaire, comme étant la soumission la plus basse conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240608-7965

Convention
Plan Montagne

IL EST PROPOSÉ par Mme Brigitte Morin et résolu à l'unanimité :

QUE la convention d'aide financière entre l'ATR de Chaudière-Appalaches et Ville de Dégelis concernant l'octroi d'une contribution financière non remboursable par l'ATR ne pouvant excéder 78 000 \$, en vertu du Soutien à des actions concertées et durables en tourisme de montagne des 12 régions, soit acceptée telle que rédigée et que monsieur Sébastien Bourgault, directeur général, soit autorisé à la signer au nom de la Ville;

QUE la ville de Dégelis s'engage à payer à sa part du projet, qui représente 61 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240609-7965

PRIMA - Mandat
Firme comptable

ATTENDU QUE dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les Aînés (PRIMA), la ville de Dégelis doit mandater une firme comptable pour procéder à la vérification de la reddition de comptes du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Olivier Lemay et résolu unanimement que la ville de Dégelis mandate la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) pour exécuter les travaux de vérification de la reddition de comptes du projet PRIMA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240610-7966

PRABAM - Mandat
Firme comptable

ATTENDU QUE dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux, la ville de Dégelis doit mandater une firme comptable pour procéder à la vérification de la reddition de comptes du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Linda Bergeron et résolu unanimement que la ville de Dégelis mandate la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) pour exécuter les travaux de vérification de la reddition de comptes du projet PRABAM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240611-7966

Comité – Atelier
de menuiserie

ATTENDU QUE dans le cadre du plan d'action de la Politique municipale des familles et des aînés, un comité a été formé afin de mettre sur pied un projet d'atelier de menuiserie;

ATTENDU QUE ledit comité souhaite présenter une demande de constitution d'un OBNL afin de pouvoir déposer des demandes de subvention et faire l'achat d'équipements;

ATTENDU QUE le coût de constitution d'un OBNL est de 190 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Bard et résolu unanimement de payer les frais de 190 \$ au comité Atelier de menuiserie pour la constitution d'un OBNL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240612-7966

Embauche
Sylvain Moreau

IL EST PROPOSÉ par M. Bernard Caron et résolu unanimement d'embaucher M. Sylvain Moreau au poste d'agent de développement selon les conditions suivantes :

- **QUE** M. Moreau soit rémunéré selon l'entente de travail en vigueur à la ville de Dégelis pour le personnel cadre;
- **QUE** M. Moreau soit engagé pour une période probatoire de 3 mois, débutant lors de la première journée de travail, soit le 3 juin 2024, laquelle sera renouvelable au besoin;
- **QUE** suite à une période de trois (3) mois après son entrée en fonction, M. Sylvain Moreau soit admissible à l'assurance collective de la ville de Dégelis;
- **QUE** M. Sylvain Moreau soit éligible au fonds de pension de la ville de Dégelis le 1^{er} janvier suivant les sept cent (700) heures de travail effectuées à la ville de Dégelis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240613-7966

Embauche
Claude Giguère

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Lemay et résolu unanimement d'embaucher M. Claude Giguère comme employé d'entretien journalier - préposé aux espaces verts - volet aménagement et entretien paysager selon les conditions suivantes :

- **QUE** M. Claude Giguère soit engagé sur une base saisonnière, temps plein;
- **QUE** M. Giguère soit rémunéré selon l'entente de travail en vigueur à la ville de Dégelis (classe 1);

- **QUE** M. Giguère soit engagé pour une période probatoire de 3 mois, débutant lors de la première journée de travail, soit le 4 juin 2024, laquelle sera renouvelable au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240614-7967

Embauche
Dave Chrétien

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Lemay et résolu unanimement d'embaucher M. Dave Chrétien comme employé d'entretien, journalier - selon les conditions suivantes :

- **QUE** M. Dave Chrétien soit engagé sur une base saisonnière, temps plein;
- **QUE** M. Chrétien soit rémunéré selon l'entente de travail en vigueur à la ville de Dégelis (classe 2);
- **QUE** M. Chrétien soit engagé pour une période probatoire de 3 mois, débutant lors de la première journée de travail, soit le 10 juin 2024, laquelle sera renouvelable au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240615-7967

Embauche
Étudiants – Été 2024

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Dégelis - États
financiers 2023

IL EST PROPOSÉ par M. Bernard Caron et résolu unanimement d'approuver les états financiers 2023 de la ville de Dégelis, vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, lesquels indiquent un surplus de 439 893 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240616-7967

RIDT - États
financiers 2023

IL EST PROPOSÉ par M. Richard Bard et résolu unanimement d'approuver les états financiers de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata pour l'année 2023, lesquels indiquent un surplus de 254 057 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240617-7967

MTQ - Route 295
Limite de vitesse

CONSIDÉRANT QUE la route 295 traverse le centre urbain de la ville de Dégelis, via la 7^e Rue;

CONSIDÉRANT QUE sur la portion de la route 295 (7^e Rue) qui traverse la ville de Dégelis, on retrouve une garderie en installation, une pharmacie, une industrie forestière, ainsi qu'une traverse de piste cyclable, ce qui entraîne une augmentation du trafic;

CONSIDÉRANT QUE cet axe de la route 295 est aussi utilisé pour alimenter une autre industrie forestière de la municipalité voisine (St-Juste-du-Lac, secteur Lots-Renversés), ce qui augmente aussi le transport routier dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QU'un parc municipal est aménagé le long de la piste cyclable, entre la 7^e Rue Est et la 6^e Rue Est;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial d'assurer la sécurité des usagers de la route 295 (7^e Rue Est), de la piste cyclable, du parc municipal, de la garderie en installation, ainsi que des commerces environnants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement de demander au ministère des Transports (MTQ) de réduire la vitesse maximale à 30 km/h à partir de l'intersection de l'avenue Principale - route 295 (7^e Rue), jusqu'au pont R. Lachance;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240618-7967

Appui – Carrefour
50+ du Québec

ATTENDU QUE les activités organisées par le Club 50+ de Dégelis anime notre communauté et sont essentielles pour plusieurs aînés qui peuvent ainsi sortir de la solitude et éviter l'isolement social;

ATTENDU QUE les activités du Club 50+ offert aux aînés de Dégelis sont un élément important favorisant le maintien de notre population d'aînés;

ATTENDU QUE la population des 65 ans et plus est très importante en nombre dans notre communauté et veut demeurer active et avoir accès à des services de proximité;

ATTENDU QUE depuis quelques années, les gouvernements ont multiplié les normes, les règles, les vérifications en tout genre, ce qui se traduit par des pages et des pages de formulaires à remplir, la plupart du temps en ligne, ce qui décourage de plus en plus de bénévoles aînés à s'impliquer;

ATTENDU QUE de plus en plus de bénévoles se réfèrent au Carrefour 50+ du Québec pour se faire aider et obtenir de l'accompagnement et du soutien;

ATTENDU QUE nous considérons les 138 clubs 50+, affiliés au Carrefour 50+ du Québec, déployés sur tout le territoire des régions Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine, ont un impact positif sur la santé des aînés et sur la vitalité de nos milieux;

ATTENDU QUE le Carrefour 50+ du Québec, avec l'appui du club de Dégelis, demande aux gouvernements un financement récurrent en soutien aux clubs 50+;

ATTENDU QUE la municipalité de Dégelis considère que le maintien des activités du Club 50+ de Dégelis sont essentielles et s'intègrent dans sa Politique municipale des familles et des aînés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Brigitte Morin et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

- D'autoriser le maire M. Gustave Pelletier, à signer au nom de la municipalité de Dégelis une lettre d'appui au Carrefour 50+ du Québec dans sa démarche afin d'obtenir un financement adéquat et récurrent de la part du gouvernement du Québec;
- QU'une copie de cette lettre soit transmise à Mme Joann Ouellet, présidente du Club 50+ de Dégelis, et à Mme Maïté Blanchette-Vézina, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.
- QU'une copie de cette résolution soit jointe à la lettre d'appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240619-7968

Grand Défi Pierre
Lavoie/école primaire

ATTENDU QUE Mme Luce Lavoie de Dégelis, accompagnée d'une équipe d'employés de l'entreprise Pattison ID, participera au Grand Défi Pierre Lavoie à Québec du 14 au 16 juin prochain;

ATTENDU QUE pour cette 6^e édition, l'entreprise Pattison ID a accepté de parrainer l'École primaire de Dégelis;

ATTENDU QUE l'argent amassé par cette équipe sera entièrement dédié à un projet pour promouvoir les saines habitudes de vie pour les jeunes de Dégelis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Linda Bergeron et résolu unanimement de verser une contribution financière de 1 000 \$ au Grand Défi Pierre Lavoie au profit de l'École primaire de Dégelis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240620-7968

Don - CALTRM

IL EST PROPOSÉ par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement de verser à la CALTRM (Corporation d'aménagement du lac Témiscouata et de la rivière Madawaska) une contribution équivalente à la taxe foncière 2024, soit 1 558,79 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240621-7968

Don – Bouffée d'air

IL EST PROPOSÉ par M. Richard Bard et résolu unanimement de verser une contribution financière de 250 \$ à La Bouffée d'air du KRTB dans le cadre de la 2^e édition de son activité « Les Entreprises en famille » qui aura lieu le 23 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240622-7968

Don - Journée
de la Famille

ATTENDU QUE Dégelis est la ville hôte de la Fête de la Famille au Témiscouata 2024 qui se tiendra le 8 juin prochain au Centre communautaire Dégelis, et qu'une demande de contribution supplémentaire de 1 000 \$ est adressée au conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bernard Caron et résolu unanimement de verser une contribution financière supplémentaire de 1 000 \$ pour l'organisation et la présentation de la Fête de la famille au Témiscouata 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240623-7969

Don – Jeudi Cool

ATTENDU QUE Messieurs Francis Martin & Martin Landry sont à planifier la présentation de quatre spectacles qui se dérouleront au parc de l'Acadie tous les jeudis de juillet;

ATTENDU QUE la ville de Dégelis a accordé un montant de 500 \$ pour la présentation de cet événement;

ATTENDU QUE le comité organisateur des « Jeudi Cool » ont déposé une demande de contribution supplémentaire à la ville de Dégelis pour les aider au financement des dépenses reliées à la sécurité des lieux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Bard et résolu unanimement d'accorder une contribution supplémentaire de 1 000 \$ pour l'organisation et la présentation des Jeudi Cool au parc de l'Acadie en juillet 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240624-7969

PDM-7-2024
844 av. Dupont

CONSIDÉRANT QUE Madame Janie Roy domiciliée au 844 avenue Dupont, désire rendre réputé conforme la marge de recul latérale gauche de 0,75 mètre au lieu de 1 mètre pour une remise, ainsi que rendre réputé conforme la distance minimale de 1,85 mètres au lieu de 2 mètres entre la remise et le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QU'un permis de construction a été émis en juin 2023 pour la construction d'une remise, mais qu'une erreur de lecture de limite de propriété a été faite lors de ladite construction de remise;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme de Dégelis recommande de déplacer la remise de 0,25 mètre de la marge de recul latérale gauche, puisqu'il pourrait y avoir un préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme de Dégelis recommande au conseil municipal de rendre réputé conforme la distance minimale entre la remise et le bâtiment principal à 1,85 mètres au lieu de 2 mètres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Olivier Lemay et résolu unanimement :

- **DE** demander à la propriétaire du 844 avenue Dupont, Mme Janie Roy, de **déplacer la remise de 0,25 mètre**, afin de respecter la réglementation et de ne pas causer de possible préjudice au voisinage;
- **DE** rendre réputé conforme la distance minimale entre la remise et le bâtiment principal à 1,85 mètres au lieu de 2 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240625-7969

PDM-8-2024
93 ch. de la Marina

CONSIDÉRANT QUE Mme Nadia Bélanger et M. Steve Duval domiciliés au 93, chemin de la Marina, demandent à la ville de Dégelis de rendre conforme les éléments suivants :

1. la marge de recul latérale droite de 1,5 mètres au lieu de 2 mètres pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale;
2. la superficie de 36,42 mètres carrés au lieu de 30 mètres carrés pour un abri d'auto permanent rattaché au bâtiment principal;
3. la superficie totale maximale autorisée pour l'ensemble des bâtiments accessoires (3) de 172,56 mètres carrés au lieu de 130 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme (C.C.U.) recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation no. 1 si une lettre d'acceptation pour la marge de recul est obtenue du propriétaire voisin, soit la C.A.L.T.R.M. (Corporation d'aménagement du lac Témiscouata et de la rivière Madawaska);

CONSIDÉRANT QUE la C.A.L.T.R.M. a donné un avis positif sur l'empiètement de 0,5 mètre dans la marge de recul latérale droite;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme (C.C.U.) recommande au conseil municipal de refuser la demande de dérogation no. 2 et de recommander la construction d'un garage de 11.5 pieds carré au lieu de 14 pieds de largeur;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme (C.C.U.) recommande au conseil municipal de reporter la demande de dérogation no. 3 afin d'obtenir de plus amples informations sur la nature de l'abri de bois;

CONSIDÉRANT QU'un permis de construction a déjà été émis le 19 juin 2023 pour la construction d'un bâtiment accessoire (garage) ayant la plus grande superficie autorisée sur cette propriété;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bernard Caron et résolu unanimement :

- DE rendre réputé conforme la marge de recul latérale droite de 1,5 mètres au lieu de 2 mètres pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale;
- DE **REFUSER** la demande de dérogation afin de rendre réputé conforme la superficie de 36,42 mètres carrés au lieu de 30 mètres carrés pour un abri d'auto permanent rattaché au bâtiment principal;
- DE **REFUSER** la demande de dérogation afin de rendre réputé conforme la superficie totale maximale autorisée pour l'ensemble des bâtiments accessoires (3) de 172,56 mètres carrés au lieu de 130 mètres carrés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240626-7970

PDM-3-2024
367 Route 295

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gabriel Dumont, propriétaire des lots #4 328 260 et 5 462 280 au 367 Route 295, a déposé une demande au comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.), afin de rendre réputé conforme la hauteur d'une clôture à 2 mètres au lieu 1,2 mètres en cour avant;

CONSIDÉRANT QUE le niveau de la route 295 est plus élevé que celui de la propriété;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme recommande au conseil municipal de conserver la hauteur maximale permise de la clôture à 1,2 mètres, à partir du niveau de la Route 295;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire modifier sa décision du 6 mai 2024, sous le numéro de résolution 240516-7958;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Olivier Lemay et résolu unanimement de modifier la résolution #240516-7958, et d'autoriser la dérogation mineure PDM-3-2024, laquelle rend réputé conforme la hauteur d'une clôture à 1,2 mètres en cour avant, *à partir du niveau de la Route 295*, sur la propriété de M. Gabriel Dumont et Mme Stéphanie Chalifour sur les lots #4 328 260 et 5 462 280 au 367 Route 295.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240627-7970

Divers

DIVERS :

a) Invitation au club l'Océanic :

IL EST PROPOSÉ par M. Bernard Caron et résolu à l'unanimité du conseil de lancer une invitation au club de hockey l'Océanic de Rimouski pour présenter un match pré-saison à l'aréna de Dégelis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240628-7970

- b) Fête de la famille : M. Richard Bard invite la population à la Fête de la famille au Témiscouata 2024 qui se déroulera samedi le 8 juin de 10h à 16h sur le site du Centre communautaire Dégelis. Sur place, il y aura des jeux gonflables, exposants, spectacles, ateliers, et plus encore pour toute la famille. L'accès au site est gratuit.
- c) La Grande Jase : Une consultation populaire chapeautée par la MRC de Témiscouata et ayant pour thème « La Grande Jase » a eu lieu le 22 mai dernier au Centre communautaire Dégelis. À cette occasion, les participants ont discuté de l'avenir du Témiscouata et de ses besoins dans le but d'améliorer et favoriser une meilleure qualité de vie. Les résultats de cette journée seront compilés avec l'ensemble des autres données recueillies sur le territoire par la MRC de Témiscouata.
- d) Atelier de menuiserie : Mme Brigitte Morin nous informe que les membres du comité de menuiserie se sont rencontrés récemment afin d'évaluer les besoins pour démarrer un atelier de menuiserie. Le comité a aussi convenu de faire une demande de constitution d'un OBNL afin de pouvoir obtenir de l'aide financière. L'obtention de subventions permettrait de faire l'achat d'outils et de réduire les coûts d'inscription pour les participants.
- e) Soccer & OMH : M. Olivier Lemay souligne que la saison estivale de Soccer Dégelis bat son plein. Du côté de l'OMH, des travaux de rénovation de certains bâtiments sont en cours et tout se déroule bien.
- f) Festival Le Tremplin : Mme Linda Bergeron souhaite féliciter l'organisation du Tremplin pour l'excellence de la 24^e édition et une lettre de félicitations leur sera adressée.
- g) Dégelis en fête : Mme Linda Bergeron invite la population au Festival Dégelis en fête qui se déroulera du 27 au 30 juin prochain avec des nouveautés, ainsi que la présentation du spectacle de Alter Ego le samedi soir. La programmation complète de l'événement sera bientôt distribuée à l'ensemble du Témiscouata.
- h) Tournoi de balle-molle & Autocross : Des félicitations sont adressées à l'organisation du tournoi de balle-molle qui se déroulait du 29 mai au 2 juin dernier. De nombreuses équipes étaient présentes et la fin de semaine a été couronnée de succès.

Des félicitations sont également adressées au comité organisateur de la 2^e édition de l'Autocross qui a eu lieu le 1^{er} juin dernier au Circuit de course. Il y a aussi eu une très bonne participation et l'événement a été un succès.

- i) Camping : M. Bernard Caron aimerait souligner que le Camping municipal a réalisé un profit net de 60 000 \$ pour l'année 2023, en plus de créer trois (3) emplois.
- j) RIDT : M. Bernard Caron nous informe que la RIDT a récemment fait l'achat d'un nouveau chargeur sur roues au coût de 322 895 \$ pour le site d'enfouissement de Dégelis. L'ancien équipement sera déplacé à Pohénégamook.

De plus, M. Caron soumet diverses données intéressantes concernant la valorisation des matières qui sont déposées à l'écocentre. En 2023, 727 tonnes de bois, 307 tonnes d'encombrants et 1 462 tonnes de matériaux de construction ont été valorisés. Il rappelle l'importance de poursuivre nos efforts puisque tout ce qui n'est pas enfouis permet de prolonger la durée de vie du site d'enfouissement.

D'autre part, la collecte des encombrants aura lieu à Dégelis, mardi le 16 juillet. Pour bénéficier de ce service, il est nécessaire de s'inscrire au plus tard le 23 juin sur le site web de la RIDT au www.ridt.ca ou par téléphone au 418 853-2220.

Période de questions

Période de questions :

1. Quels sont les développements concernant la Maison des aînés (Résidence pour personnes en perte d'autonomie)?
2. Est-il possible de ralentir la vitesse de la circulation sur l'avenue Principale?
3. Quand des travaux d'asphaltage sont-ils prévus sur la route de Packington?

4. Un citoyen demande des clarifications concernant l'obtention des permis de coupe d'arbre.

Levée

IL EST PROPOSÉ par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée à 20h05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
240629-7972

Gustave Pelletier
Maire

Sébastien Bourgault
Directeur général & greffier